



## Renseignement avenants contraz CDI

Par **Hb1964**, le **07/04/2021** à **10:41**

Bonjour je suis actuellement en CDI 24 et depuis 6mois je remplace la responsable de la boutique qui est en arrêt longue maladie, de ce fait on me donne des avenants de 10 heures supplémentaires ,passant ainsi a 34 h. J'ai signé mon dernier avenant la dernière semaine du mois de mars et là on me dis que je suis repassée en 24h du au confinement. Je travaille à cannes . A. Mon employeur peut il detracter mon avenant de la sorte merci d avance

Par **Prana67**, le **07/04/2021** à **12:07**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas changer le nombre d'heures prévues au contrat/avenant à cause du confinement. Si l'avenant dit 34 c'est 34 et pas 24.